AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2153
FR0010386334-DIV25

24 novembre 2026

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CLARIANE SE

(Euronext Paris)

1. Le 24 novembre 2026, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Ker Holding[1], qui envisage d'agir de concert avec Crédit Agricole Assurances à travers sa filiale Predica[2], déposerait sur les actions de la société CLARIANE SE, à la suite de cette mise en concert.

2. Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CLARIANE SE sont applicables.

[1] Société, à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée directement par HLD Europe SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois (sise 9b boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg).
[2] Cf. communiqué de HLD Europe SCA du 24 novembre 2026.